

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance Publique du mardi 30 décembre 2014 à 11h00
Salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville

Convoqué le mardi 23 décembre 2014, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 30 décembre 2014 à 11h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe SAUREL.

Présents :

Lorraine ACQUIER, Rémi ASSIE, Sophia AYACHE, Guy BARRAL, Valérie BARTHAS-ORSAL, Maud BODKIN, Djamel BOUMAAZ, Anne BRISSAUD, Nancy CANAUD, Gérard CASTRE, Mylène CHARDES, Robert COTTE, Jean-Luc COUSQUER, Perla DANAN, Titina DASYLVA, Michaël DELAFOSSE, Jean-Marc DI RUGGIERO, Michèle DRAY-FITOUSI, Christian DUMONT, Abdi EL KANDOUSSI, Vincent HALUSKA, France JAMET, Pascal KRZYZANSKI, Alex LARUE, Max LEVITA, Chantal LEVY-RAMEAU, Audrey LLEDO, Nicole LIZA, Henri MAILLET, Jérémie MALEK, Chantal MARION, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Patricia MIRALLES, Jean-Pierre MOURE, Patrick RIVAS, Brigitte ROUSSEL-GALIANA, Samira SALOMON, Marie-Hélène SANTARELLI, Philippe SAUREL, Sauveur TORTORICI, Henri de VERBIZIER, Annie YAGUE, Rabii YOUSSEUS

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Fabien ABERT, Luc ALBERNHE, Sabria BOUALLAGA, Françoise BONNET, Christophe COUR, Cédric de SAINT-JOUAN, Jacques DOMERGUE, Stéphanie JANNIN, Anne-Louise KNAPNOUGEL, Sonia KERANGUEVEN, Gérard LANNELONGUE, Dominique MARTIN-PRIVAT, Caroline NAVARRE, Khanthaly PHOUTTHASANG, Bernard TRAVIER.

Absents :

Véronique DEMON, Julie FRÊCHE, Clare HART, Mustapha MAJDOUL, Véronique PEREZ, Patrick VIGNAL.

Adoption de l'ordre du jour

Pour : 59

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité.

- 1 Taxe de séjour - Composantes et modalités de recouvrement suite à la réforme adoptée le 18 décembre 2014 en loi de finances 2015 (article 67)

Pour : 55

Contre : 4

Abstentions :

Adopté à la majorité.

Monsieur le Maire,



Philippe SAUREL

Conformément à l'article L212125 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet sous huitaine.